

**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP**  
 Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

**Conseil d'Administration**  
**Séance du jeudi 28 mars 2024**

**Extrait du registre des délibérations**

**Etaient présents :**

*Membres élus :* Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Katell BEUCHER, Goulven DONNIOU, Catherine GUIBERT, Viviane SAINT-DENIS,

*Membres nommés :* Chantal AUBRÉE, Valérie HEEN, Catherine LAINÉ

**Absents excusés :**

*Membres nommés :* Isabelle PROTET (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*), Dominique DUFIL, André LELIEVRE.

*Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.*

*Madame Katell BEUCHER a été désignée secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

**2024 : 28/03-08 Séjour séniors 2024**

Le séjour « sénior en vacances » organisé en partenariat avec les communes du Pays de Châteaugiron Communauté et l'ANCV est à nouveau reconduit pour l'année 2024.

Le séjour se déroulera au Village Club « Omaha Beach » à Colleville-sur-Mer en Normandie du 28 septembre au 5 octobre 2024 pour un groupe de 60 personnes, réparties sur les cinq communes du territoire.

Pour la commune de Domloup et de Piré-Chancé nous pourrions inscrire 15 personnes. Les inscriptions se feront du 15 avril au 15 mai 2024 auprès du CCAS.

Une demande de convention pour l'attribution d'aides auprès de l'ANCV a été validée.

Tableau détaillé concernant les tarifs :

Prestations	Séjour sans aide ANCV	Séjour avec aide ANCV
Coût du séjour	461 €	259 €*
Taxe de séjour + assurance annulation	22 €	22 €
<b>Sous-total</b>	<b>483 €</b>	<b>281 €</b>
Acompte de 30%	145 €	85 €
Solde de séjour	338 €	196 €

\*Montant de la participation ANCV : 202 €

Une visite en option supplémentaire sera proposée à Sainte-Mère l'Eglise et Utah Beach pour un coût supplémentaire de 38 € par personne qui sera à régler directement sur le lieu de séjour.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 035-263503336-20240328-DELIB\_280324\_08-DE

Concernant le transport, le CCAS de Domloup fera une avance du versement de l'acompte (50% du coût total) et se fera remboursée par le Pays de Châteaugiron Communauté. Les 50% restants seront divisés entre chaque CCAS.

Pour le règlement du séjour, un acompte de 30 % du montant total du séjour sera prélevé en juin 2024 et le reste du solde sera prélevé en octobre 2024.

Pour les personnes souhaitant une chambre individuelle, un supplément de 86 € sera facturé.

S'il y a plus de demandes d'inscriptions que de places disponibles, nous prioriserons les personnes qui ne sont jamais parties et celles qui peuvent bénéficier de l'aide.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS :*

- **Approuve** l'organisation du séjour « Séniors en vacances » à Colleville-sur-Mer en Normandie, tel que présenté, en partenariat avec les communes du Pays de Châteaugiron Communauté et l'ANCV.

Fait lesdits jour, mois et an.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Jacky LECHÂBLE,**  
**Président du C.C.A.S.**

La Vice-Présidente du CCAS  
**Sylviane GUILLOT**

